



Titre de sejour francais

Par **eddy21**, le **10/09/2017** à **13:30**

Bonjour

je suis titulaire d'une carte de Résident Italienne et je viens de rejoindre mon fiancé dans la région parisienne a Versailles ,
j ai réussie a trouver un travail a cote , contrat CDI et pour l instant je travail avec mon titre de séjour Italien , j ai eu ma 3er fiche de paye de 1200€.
je souhaiterai savoir comment je peux faire pour avoir mon titre de sejour franacais
Merci de bien vouloir me renseigner.

Par **amajuris**, le **24/12/2017** à **10:04**

bonjour,

Un titre de séjour avec une autorisation de travail, accordé par un autre État membre de l'Union (exemple : Espagne ou Italie), ne permet pas à ce travailleur étranger de venir travailler librement en France. La décision de l'État Espagnol ou Italien ne s'impose pas à l'État français.

Le travailleur étranger doit accomplir des formalités particulières, qui diffèrent selon qu'il est titulaire ou non, d'un titre de long séjour dans un autre État membre de l'Union Européenne. vous devez vous adresser à la préfecture.

en principe, votre employeur n'avait pas le droit de vous embaucher.

salutations